

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **22 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0540**

commune (s) : Oullins

objet : Boulevard de l'Yzeron - Rue Ferrer - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçon 1.2 -
Construction d'un T180 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 15 décembre 2008

Compte-rendu affiché le : 23 décembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Assi, Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bernard R, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Da Passano, Daclin, Arrue, Barge, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 22 décembre 2008**Décision n° B-2008-0540**

commune (s) : Oullins

objet : **Boulevard de l'Yzeron - Rue Ferrer - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Tronçon 1.2 - Construction d'un T180 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le conseil de Communauté, par délibération n° 2002-0883 en date du 4 novembre 2002, a décidé l'individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 18 M€ HT et a validé la restructuration du collecteur de l'Yzeron - opération 0249.

Le système d'assainissement unitaire du bassin versant de l'Yzeron situé sur l'ouest de la Communauté urbaine récupère les effluents de 14 communes sur un bassin versant d'environ 4 000 ha. Les effluents de ce collecteur sont transportés à la station d'épuration à Pierre Bénite puis rejetés dans le Rhône après traitement.

Le collecteur principal de ce bassin versant et ses branches principales présentent plusieurs dysfonctionnements. Construit dans les années soixante, ses capacités sont aujourd'hui trop faibles face à l'urbanisation croissante du territoire, principalement sur les zones aval. De plus, certains problèmes de vétusté ont été décelés. Enfin, des déversements en temps de pluie provoquent des déclassements de la qualité de la rivière qui est par ailleurs un milieu très sensible.

Il a donc été décidé de restructurer ce collecteur afin de répondre aux trois objectifs suivants :

- restaurer la qualité de la rivière et préserver ses usages,
- retrouver une capacité pour le collecteur acceptable en temps de pluie,
- restaurer des conditions d'exploitation acceptables pour les équipes et respectueuses du milieu.

Après un diagnostic du secteur et une étude de faisabilité approfondie des différentes possibilités d'aménagements pour résoudre les dysfonctionnements, il est proposé la réalisation des travaux suivants :

- le doublement du collecteur existant sur l'aval du bassin versant sur la rive droite de la rivière à partir de la confluence entre les ruisseaux de l'Yzeron et de Charbonnières (Francheville) 12 tronçons,
- la reprise ponctuelle des sections du collecteur existant avec un diamètre plus important sur l'amont de la commune de Francheville et l'amont de Tassin la Demi Lune,
- la mise en place de traitements sur certains rejets de temps de pluie sur les zones amont du bassin versant (Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny et Marcy l'Etoile). C'est une solution naturelle qui est recherchée, notamment le traitement par filtres plantés de roseaux.

Le montant global de l'opération est de 18 M€ HT.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - construction d'un T180 rue Ferrer, boulevard de l'Yzeron - tronçon 1.2 à Oullins.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération relative aux travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - construction d'un T180 rue Ferrer - boulevard de l'Yzeron - tronçon 1.2 à Oullins,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les travaux seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement, dans le cadre de l'autorisation de programme 0249, collecteur Yzeron, individualisée le 4 novembre 2002 pour un montant de 18 M€ HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 décembre 2008.